

**PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS EN ETABLISSEMENT (FEE)**

Les demandes de formation disciplinaire en établissement sont actuellement possibles. Elles permettent aux équipes de pouvoir bénéficier d'un temps de formation accompagné par un formateur sur des besoins identifiés  
Ce document a pour objectif d'expliquer les démarches de demandes de FEE.

Afin de faciliter l'identification des besoins en équipe et permettre aux formateurs d'anticiper, ces formations ont été, dans un 1<sup>er</sup> temps, identifiées de manière privilégiée sur quelques thèmes. Il est tout à fait possible de « croiser » des thèmes ou d'exprimer des besoins sur un autre thème. Il est indispensable de spécifier votre (vos) besoin(s) de manière précise en lien avec un thème prioritaire.

CODE Conditions particulières	Thèmes	Besoin exprimé par l'équipe sur la thématique
21f / 21i / 004/ 005 / 010	La conception et la mise en œuvre d'un parcours de formation local ( <b>projet synthétique</b> )	
21b / 21i / 003 / 015 / 017 / 018	<b>Définition de compétences</b> en EPS et leurs <b>mises en forme scolaires</b>	
21i / 21j	L'intégration du <b>numérique</b> dans les pratiques au regard du parcours de formation défini collectivement	
21i	Exploiter toutes les possibilités de sa <b>SAE</b>	
1_c / 21i / 22b	Concevoir et mettre en œuvre le parcours de formation d'un lycéen engagé dans <b>l'enseignement optionnel EPS</b> .	
1_c / 21i / 22b / 22e	Mettre en œuvre un <b>processus de création artistique</b> en EPS	
1_c / 21i / 22b / 019	Concevoir des <b>épreuves certificatives</b> révélatrices des compétences annoncées.	
21i / 22g / 22h / 004 / 015	Questionner et mettre en œuvre <b>une réelle activité corporelle</b> des élèves afin de mieux différencier son enseignement.	
	<b>Autre thème</b> envisagé	

La démarche de demande de FEE est la suivante :

① Identifier en équipe le besoin de formation (thème et précision des besoins grâce au tableau ci-dessus) ⇒ cela facilitera la demande auprès du Conseiller en Plan de Formation Etablissement (CPFE)

② Se rapprocher du chef d'établissement pour effectuer une demande de mise en place de FEE

⇒ Il doit saisir la demande dans GAIA responsable.

⇒ Il prend attache auprès du Conseiller en Plan de Formation Etablissement du bassin (CPFE) et lui transmettra la demande (thèmes de formation envisagés et besoins identifiés)

**Attention : la demande doit être précise et contextualisée pour être prise en compte.**

③ La demande est étudiée

④ Si la demande est acceptée :

⇒ Les dates sont négociées entre le formateur, le chef d'établissement et le CPFE.

⇒ Le chef d'établissement devra compléter la saisie dans Gaia responsable.

Une des contraintes posées pour la mise en œuvre de FEE est d'atteindre un effectif de 10 stagiaires. Cela implique le regroupement de 2 à 3 établissements. Des cas dérogatoires sont possibles mais étudiés au cas par cas.

Pour cela plusieurs possibilités :

- L'équipe EPS sonde les établissements alentour afin d'identifier si des besoins en formation sont similaires
- Vous me contacter afin de voir s'il y a une volonté de mettre en place une FEE dans un établissement proche.

La saisie des participants se fait :

- Soit par le chef d'établissement accueillant la formation
- Soit par chaque chef d'établissement après transmission du numéro de demande par le chef d'établissement ayant établi la demande.